## PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2023 /2024

NOM DE L'INSTITUTION: ECOLE NORMALE SUPERIEURE

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE																						
No.1	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	FIN Trésor Trésor Fond Fond	DURCE DE IANCEMENT public invest.: TI public fonction.: TF Is propres: FP s externes: FE Is mixtes: FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT D CRÉDITS DISPONIBLI (Préciser l'Un monétaire) (	S M	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)		PÉRIODE DE LANCE- MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP: OUI/NON	LOCALI- SATION	DÉLAI PRÉVISION- NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES								
														ti O	Nov.	Janv.	T		Mai di	Juill	T4 York	Sept.
01	Achat de Carburant	TF 312		4,500,	00.000	0 F	DEPX	D	éc. 23	Fév. 24	Non	P-au-P	8			/	2 1 / / 9 9	1 / , 9	1 1	1 / 9	1 / 9	1 / 9
									(Life)	TE D'ETATO												-
						_			WN ECO		July	8										
									CHOR	MALE SUPERIL	V U											

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
- (2) Services: S, Fournitures: F, Travaux: T, Prestations intellectuelles: P
- Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
  Autres sigles possibles : Gré à gré<sup>2</sup> : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
  Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'Intérêt :

Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6<sup>e</sup> bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.